

Annuaire
Décoration
Mercier Frères
179, rue Nationale,
LILLE
Lustrerie
Papier peint

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et Extrême-Nord..... 8 mois, 22.00; 6 mois, 18.00; 3 mois, 12.00
France et Belgique..... 22.00; 18.00; 12.00

ABONNEMENTS-
REDACTION-ANNONCES

ROUBAIX..... 71, Grande-Place, Tél. 84 et 1304. Intex. 6
TOURCOING..... 23, rue Carnot, Tél. 37
LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 67.07.

Chèques
postaux
57 146

CHAUSSURES
Dolly
20, rue de Lannoy
ROUBAIX

A LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Une heure avec M. Maurice Dubrulle expert de la délégation française

(Par dépêche particulière)

Genève, 19 Mai.

Nos lecteurs connaissent bien M. Maurice Dubrulle. Il est populaire dans notre région. On le voit peut-être pas bien l'estime et la sympathie dont il jouit dans les milieux internationaux. M. Dubrulle a fait ses études en Allemagne et en Angleterre. Sa connaissance parfaite des langues anglaise et allemande lui permet de comprendre la mentalité de nos voisins, de les juger objectivement... c'est peut-être un sens qui nous échappe un peu trop à nous, Français.

Dès 1910, par conséquent bien avant qu'on parlât d'échanges de vues internationaux dans le domaine économique, M. Dubrulle a fait, en Angleterre, des causeries très appréciées et très suivies. Leur intérêt résidait non seulement dans les services que ses réunions pouvaient rendre à la cause textile régionale, mais surtout dans la bonne et féconde propagande française. M. Dubrulle étant en la matière un vrai professeur, nous lui avons demandé d'exposer, pour nos lecteurs, son opinion autorisée sur la Conférence économique internationale.

« Quels qu'en soient les résultats, nous dit M. Dubrulle, elle sera utile à tous les pays. Elle constitue une mise en contact du monde économique. Nous sommes trop privés. Que voulez-vous, la France n'est pas un pays complet. Les Français n'éprouvent pas le désir d'aller vers l'étranger. Ils s'occupent de leurs difficultés intérieures, mais ils ignorent les difficultés des autres. Ici, où toutes les nations sont représentées, nous pouvons reconnaître le malaise économique mondial dû à la guerre. Nous recherchons ensemble et le plus objectivement possible, les remèdes nécessaires au bon équilibre économique international. On peut enfin, d'ores et déjà, constater la régression de l'esprit individualiste et le progrès indubitable de l'esprit de coopération.

« Espérez-vous pourtant des résultats pratiques ?
« Il serait fou d'attendre des résultats immédiats. Pour beaucoup, l'idée est neuve, elle a besoin d'être digérée. Les résolutions qui étaient claires, lors de leur présentation aux Commissions, ont dû être amendées, et bien qu'elles sont souvent toutes. Cela s'explique par les faiblesses diverses qui se sont manifestées. Comme vous l'avez déjà remarqué, les patrons, les ouvriers, les consommateurs, envisagent les questions sous des angles différents. D'autre part, nous nous trouvons en présence d'intérêts opposés, je veux parler des intérêts très légitimes d'ailleurs des nations productrices, des nations clientes et des nations en voie d'évolution industrielle.

Il faut tenir compte de toutes ces tendances et ménager tous ces intérêts. Telle est la cause de la longueur des résolutions et d'un manque de clarté plus apparent que réel. En tout cas, on s'achemine lentement, mais sûrement, vers le sens de la coopération : d'abord, dans le cadre national, puis, plus tard, dans le sens élargi du cadre international.

« Quelques questions restent, malgré tout, très délicates, ce sont celles des barrières douanières, de la rationalisation, des ententes internationales.

« Et, cher Monsieur, si nous abordons une question qui vous intéresse particulièrement et qui intéresse les centres de Roubaix, Tourcoing, croyez-vous à l'utilité de cette Conférence pour les industries lainières ?

« Pour la laine, reprend M. Dubrulle, nous avons eu déjà les conférences internationales de Berlin et de Turin qui avaient abordé plusieurs des problèmes étudiés plus généralement ici : les statistiques, la politique des matières premières, etc. Il est évident que la prochaine manifestation de ce genre sera la pose de certaines questions intéressant nos industries au premier chef.

« Et enfin, M. Dubrulle, croyez-vous à l'utilité de la Conférence au point de vue social ?

« Si nous faisons abstraction des intérêts que les ouvriers ont à défendre dans la question de la rationalisation, la Conférence n'a pas eu à s'occuper de la question sociale proprement dite. Elle est du ressort du Bureau International du Travail. Cependant, les délégués et les experts ont tenu un compte tout à fait particulier de la consommation dans le sens de l'augmentation de son volume et de l'abaissement éventuel de son coût. Ceci intéresse tous les consommateurs. C'est donc du bien-être en plus pour toutes les classes sociales.

J'ai fait hier une longue visite au Bureau International du Travail. Dès mon retour, je publierai une étude sur ce vaste organisme, ainsi qu'une enquête internationale sur la liberté syndicale. Cette dernière question est d'autant plus intéressante qu'elle fera l'un des objets principaux de la Conférence Internationale du Travail, qui commence mercredi.

JEAN REBOUX.

Dans l'interview de M. Louchère, une omission s'est glissée. Il faut lire au cinquième paragraphe : « En demandant, dès 1925, la réunion d'une Conférence économique, il fallait donc s'attaquer à la racine du mal, etc. » Dernière ligne, première colonne, au lieu de « nationalisation », on a lu évidemment, « rationalisation ».

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

M. Doumergue a quitté Londres et est rentré à Paris

Londres, 19 mai. — Le Président de la République et M. Briand ont visité ce matin la « National Gallery ».

Le Président de la République est rentré ensuite au Palais, d'où il est reparti un peu après 11 heures, pour se rendre à la gare de Victoria.

A 11 heures, le Président de la République prend congé de la Reine au Palais, qu'il quitte à 11 h. 15, en automobile. M. Doumergue et M. Briand et la suite arrivent à la gare de Victoria à 11 h. 25. Il est reçu, dans le salon royal, par le Roi.

Après un court entretien, les deux chefs d'Etat gagnent le quai de la gare. Sur le quai, se tiennent sir Austen Chamberlain, tout le personnel de l'ambassade et les fonctionnaires du Palais qui sont tous en civil, sauf les militaires et les marins. Après avoir serré la main des personnes présentes sur le quai, le Président prend congé du Roi et monte dans son wagon, accompagné de MM. de Fleurbaey, Cambon et Thiery, et des attachés militaires et navals, qui accompagnent le Président jusqu'à Douvres.

Le spectacle est magnifique et la mer est tout ensolée et absolument calme.

Un télégramme de remerciement du Président au roi George

Avant de quitter l'Angleterre, le Président de la République a adressé, de Douvres, le télégramme suivant au Roi George V, à Londres :

Profondément touché à l'accueil si cordial de votre Majesté, et sûr de conserver un précieux souvenir, je lui exprime ma sincère gratitude, tant en mon nom qu'au nom du Gouvernement de la République.

Le peuple français verra dans la réception faite au Président de la République, un nouveau témoignage de l'amitié qui unit nos deux pays. Je prie Votre Majesté de faire agréer à sa Majesté la Reine, avec mes vifs remerciements, mes respectueux hommages.

Le passage et la réception à Boulogne

Boulogne-sur-Mer, 19 Mai. — Le ciel est d'une telle limpidité, qu'à 2 h. 30 on aperçoit déjà, au large, le navire présidentiel, suivi de la flottille de contre-torpilleurs et de tor-



Dans ce cortège doctoral d'Oxford, on reconnaît, à droite, M. Doumergue à côté de lord Cave, l'ambassadeur britannique, et, à gauche, M. Briand, avec le docteur Fembler, vice-chancelier.

Le Président et le Roi s'entretenaient en souriant à la portière. Le Roi eut une dernière fois très affectueusement la main du Président et à 11 h. 30 le train s'ébranla lentement, tandis que tout le monde, sur le quai, reste découvert.

A Douvres

A 13 h. 15, le Président arrive au gare de Douvres, décorée aux couleurs des alliés. Sur le quai, une compagnie d'infanterie rend les honneurs.

M. Doumergue la passe en revue, tandis que la musique joue la « Marseillaise » et il se dirige vers le quai d'embarquement.

Un bref commandement et « L'Invieta » lève l'ancre, encadré de cinq torpilleurs, et accompagné d'une escadrille d'avions.

A la limite des eaux territoriales anglaises, les bâtiments de guerre de la marine royale font demi-tour, après que leurs équipages poussent un dernier « hourrah » vibrant en l'honneur de la France.

Aussitôt, de nouveaux torpilleurs et autres avions, français cette fois, opèrent la relève, et à leur tour font escorte à « L'Invieta ».

Les personnages officiels attendent à la gare maritime, où est richement décoré.

MM. Peytral, préfet du Pas-de-Calais; Muraud, sous-préfet de Boulogne; Parisien, sénateur-maire de Boulogne; le général de La Capelle, commandant le 1^{er} Corps; le vice-amiral de Marguerye, préfet maritime de Cherbourg, s'avancent à la rencontre du Président.

A 14 h. 30 « L'Invieta » entre dans le port. Le train présidentiel démarre au milieu des ovations des personnalités présentes.

L'arrivée à Paris

Paris, 19 Mai. — M. Gaston Doumergue et M. Briand, retour de Londres, sont arrivés à Paris à 17 h. 55, par train spécial.

A sa descente du train, M. Doumergue est allé serrer la main aux ingénieurs et aux mécaniciens qui avaient assuré la conduite du train présidentiel.

Le Président de la République a été chaleureusement acclamé, alors qu'il quittait la gare du Nord par la foule massée dans le hall et sur les boulevards voisins.

Comment fut liquidée la succession du duc de Brunswick

Quand, le 18 août 1873, le duc Charles de Brunswick mourut inopinément à Genève, il légua à la capitale de la Confédération helvétique son immense fortune, qu'il évaluait alors à 313 millions.

A QUI EST PASSÉE LA FORTUNE DU DUC CHARLES

Il avait alors comme héritier direct son frère, le duc Guillaume, qui lui avait succédé après la révolution de 1830 sur le trône de Brunswick et qui, en 1833, avait signé, avec le Roi de Grande-Bretagne et les Hauts-Agents de Brunswick, l'arrêté d'interdiction du duc Charles.

Si incapable qu'il fut de gérer ses biens et de tester légalement, le « Prince Million » avait donc des raisons personnelles de ne pas simer son frère et de le dés hériter. Il avait d'ailleurs spécifié dans une des clauses de son testament que « les exécuteurs testamentaires ne pouvaient entrer en aucune espèce de compromis avec ses parents défunts ».

Cette clause ne fut pas respectée par la ville de Genève, qui s'empressa de signer un traité amiable avec le duc Guillaume de Brunswick, qui abandonnait toute revendication sur les biens du duc Charles et sur la France, à condition qu'il fût mis en possession des biens de son frère situés dans son duché. Il devenait ainsi propriétaire de la majeure partie de la fortune du duc Charles.

Malgré la défense expresse qu'avait faite le testateur, Genève restitua en outre, au duc régnant, les fameux diamants de Marie Stuart et la célèbre aigle en oryx avec laquelle avait été baptisée la comtesse de Colmar.

La ville de Genève, qui savait à quel point était précieuse ce héritage qui lui tombait par ainsi dire du ciel, s'était empressée de transférer avec l'héritier du duc Charles. Ainsi le capitaine du navire en péril jette à la mer une partie de la cargaison pour sauver son bateau et son équipage.

OU BISMARCK JOUE UN RÔLE IMPORTANT

Mais, en 1854, le duc Guillaume mourait à son tour sans laisser d'héritier direct. La branche aînée — on ignorait alors l'existence de la véritable branche aînée, celle des Brunswick de Roubaix — étant éteinte, sa fortune tomba entre les mains du duc de Cumberland, qui faisait partie de la branche cadette de Hanovre.

Le duc de Cumberland n'était d'ailleurs pas dans les bonnes grâces de la Prusse, qui avait déposé son père, le Roi de Hanovre, George V et contre laquelle il avait, quelques jours après la mort de son père, lancé la fameuse proclamation de Gaudenzin, par laquelle il maintenait ses droits à la couronne de Hanovre.

Aussi, en 1854, quand s'ouvrit la succession de Brunswick, fut-il également frustré par la Prusse. Il n'hérita que des biens privés du duc Guillaume. Les autres biens de la famille restés sous séquestre, sortirent de fonds secrets au prince de Bismarck, sous le nom de fonds gratuits ou fonds des rapines, au moyen desquels le chancelier s'occupait alors certaine partie de la presse allemande qui le couvrait d'encens chaque jour.

A BRUNSWICK, AUJOURD'HUI

Depuis, la fortune privée de la famille est passée au duc Ernest de Brunswick-Hanovre, qui épouse l'une des filles de Guillaume II. Personne au monde ne peut lui enlever ces biens que la ville de Genève a volontairement



L'HUMBLE MAISONNETTE QU'HABITE RUE CHARLEMAGNE, A ROUBAIX M. FRANÇOIS BRUNSWICK

abandonnés en vertu d'un traité solennel. Mais, comme le disait M. Paul Boncour, vis-à-vis des autres héritiers du sang, la ville de Genève, aux termes de la loi du 14 juillet 1819, n'en restait pas moins responsable à ses risques et périls, comme elle serait responsable de tous les millions qu'il lui aurait plu de jeter dans sa lac.

LA RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE GENÈVE

Par le traité qu'elle a signé avec le duc Guillaume, la capitale de la Confédération helvétique s'était, en effet, engagée à garantir le prince contre toute réclamation quelle elle soit et à répondre seule de toutes les revendications d'héritage.

En abandonnant ces biens, elle reconnaissait par le fait même la légitimité de l'interdiction du duc Charles. D'autre part, elle ajoutait un nouveau motif contre l'annulation de son testament, puisque l'une des conditions fondamentales — qu'il était de son devoir rigoureux de respecter — était la prohibition absolue de toute transaction avec aucun membre de la famille.

La ville de Genève se trouve donc aujourd'hui légalement responsable de la totalité de la succession du duc Charles et des intérêts accumulés depuis 1873.

UNE RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Paris, 19 Mai. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni, au Sénat, sous la présidence de M. Hayez.

Le président rend compte de l'entretien qu'il a eu avec le ministre des Régions libérées, au sujet du projet de loi tendant à modifier la loi du 21 Mai 1924.

M. Gonnat expose le vœu que ce projet vienne en discussion le plus rapidement possible, et que la proposition Molinix en soit disjointe.

Le groupe décide également d'intervenir de nouveau, auprès du Directeur général des Régions libérées, pour hâter la solution de la question du déblaiement.

Le président communique une lettre du ministre des Régions Libérées à M. de Lambercier, qui donne satisfaction à la réclamation formulée par ce dernier, en renfermant la commission dans les limites de la Commission cantonale.

M. Gonnat expose les motifs de sa proposition de loi, ayant pour objet d'instituer certaines dépenses partielles, en matière de remplissage des indemnités de dommages de guerre.

Le groupe approuve l'article premier de ce texte et réserve l'examen de l'article 2, qui fera l'objet d'une proposition spéciale.

Le groupe approuve également une autre proposition présentée par M. Gonnat, ayant pour objet de modifier, dans certains cas, les modalités de paiement des indemnités de dommages de guerre.

M. Fournier-Sarlovèze propose de dispenser de réduction et de répétition, les indemnités qui auront été affectées, par les sinistres de bonne foi, à des œuvres d'utilité publique et à certaines œuvres.

Le groupe décide de donner son appui à cette proposition et d'en faire part au gouvernement.

Sur la proposition de M. Henri Mireux, le groupe décide de demander au ministre de l'Instruction publique, d'étudier les moyens de faire activer, à l'aide d'un crédit spécial, la reconstitution des bâtiments scolaires; les sommes jugées nécessaires étant considérées comme une avance ultérieurement remboursable, au ministère de l'Instruction publique par le ministère des Régions Libérées.

UN ENFANT PROVOQUE UN GRAVE ACCIDENT, A CASSEL

LE FREIN D'UN TRAMWAY

Neuf personnes tuées
Berlin, 19 Mai. — A Cassel, un tramway étant resté en station au haut d'une rue montante, un enfant eut l'idée de desserrer les freins et la voiture se mit à descendre les rails de plus en plus rapidement. Elle eut des rails et alla s'écraser sur une boutique, tuant neuf personnes et en blessant quatre autres grièvement.

LES PRIX LITTÉRAIRES AU JAPON

Les Commissions des Syndicats Libres se sont réunies jeudi soir, 20, rue Henri Carrette, à Roubaix. En particulier, ils ont procédé à un échange de vues sur le nouveau coefficient départemental GSS, ce qui équivaut à une baisse de 20 points sur le précédent, ou un peu moins de 3 %.

Les Commissions accueillent le nouveau coefficient, d'accord avec leur ligne de conduite qui n'a pas varié.

Mais ils tiennent à faire remarquer que ce nouveau coefficient ne peut avoir aucun résultat sur les salaires en ce qui concerne le textile. En effet, chacun reconnaît que les salaires depuis plusieurs années déjà, n'ont augmenté que dans une proportion nettement inférieure à la hausse du coût de la vie. Le niveau de l'augmentation du coût de la vie, en ces dernières années se trouve ainsi encore très au-dessus de l'augmentation qui fut consentie sur les salaires.

Rappelons en quelques lignes la situation depuis un an seulement :
Le 10 mai 1926, l'augmentation des salaires était portée à 10 %. Le 15 mai 1926, le coefficient du coût de la vie était de 6.13. Le 2 août 1926, l'augmentation des salaires était portée à 15 %. Le 6 septembre 1926, cette augmentation était de 20 %. Le 16 octobre 1926, le coefficient était de 7.078.

Le coût actuel de la vie GSS est donc sensiblement au même point qu'en septembre 1926, à l'époque où la hausse de 20 % sur les salaires a été appliquée.



Miss SHIGEKO MAWATANI, ancien adjoint au prix de Tokyo, qui vient de remporter un prix littéraire important pour son livre « La Fontaine de la Mer » et qui lui a été décerné par le Bureau impérial pour les poètes.

L'EXPLOSION DANS UNE ECOLE EN AMÉRIQUE

Londres, 19 Mai. — On mande de New-York au « Maily Mail » que l'explosion qui s'est produite dans une école à Bath-Michigan, est due à un acte de folie.

Un professeur adjoint de cette école, nommé Keogh, qui avait été déposé d'une fortune, il y a quelques jours, pour n'en avoir pu payer les hypothèques, montrait des signes de dérangement cérébral depuis cet événement.

Mercredi matin, il fit sauter sa propre maison et celle du directeur de l'école, puis il se rendit vers cet établissement avec son automobile chargée de dynamite.

Il était en train de mettre les fils en connexion avec les accumulateurs de sa voiture, quand le directeur, soupçonnant un attentat, se précipita sur lui.

Le ton lui tira un coup de revolver qui le tua net, puis il tira à nouveau dans la charge d'explosif déposée dans sa voiture. Une explosion se produisit, entraînant celle de la dynamite déposée dans la cave de l'école.

La voiture fut réduite en miettes, et le feu fut tué.

Les corps de vingt écoliers ont pu être retirés des ruines, autour desquelles s'étaient amassées les voitures d'ambulance et celles des pompiers.

Le facteur de la localité et un de ses amis, qui passaient au moment du drame, ont été tués par l'explosion. Deux institutrices ont été sérieusement blessées. Plusieurs des morts sont si défigurés qu'il a été impossible de les identifier.

Le concours à Paris du meilleur sommelier de France



LE GAGNANT DE L'ÉPREUVE, M. LOUIS CALBEDEC, qui a pu indiquer l'origine et l'âge du vin qu'il a dégusté. (Wide World photo.)

BILLET PARISIEN

Paris, Londres & Moscou

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 19 MAI (MINUIT).

Le voyage de M. le Président de la République en Angleterre a eu la portée d'un acte diplomatique. L'Entente cordiale en sort renforcée; des conséquences pratiques peuvent même en découler. Parmi ces conséquences, il convient de mentionner en premier lieu un essai de politique commune à l'égard des Soviets.

Il n'est pas douteux qu'au cours des entretiens qu'ils ont eus à Londres, sir Austen Chamberlain et M. Briand ont parlé du danger commun et du rôle joué par ces gens de Moscou en France et en Angleterre.

Entre les situations de nos deux pays à l'égard des Soviets, les deux ministres n'auront pas manqué de distinguer des analogies troublantes. Ici, comme de l'autre côté du détroit, Moscou ne cherche qu'à nous susciter des embûches.

Si les Anglais ont eu en Chine les difficultés que l'on sait, nous avons eu, nous, la guerre du Maroc, où l'on a pu reconnaître également la main de Moscou.

Les Anglais viennent d'agir avec vigueur contre la nûde d'intrigants et d'espions, qui se couvrent des relations commerciales anglo-soviétiques avaient établi la trahison au cœur même de Londres.

De notre côté, nous démontons l'échec de nos intrigues communistes, dont les fils aboutissent tous à Moscou. Un plan de défense commune ne s'impose-t-il pas ?

Naguère, M. Lloyd George proclamait la nécessité de renouer des relations commerciales et diplomatiques avec les Soviets. Il mettait la « reconstruction » de l'Europe à ce prix.

Depuis lors, ses conseils ont été suivis, mais on s'est aperçu que le marché russe, dont on nous disait merveille, n'est qu'une des grandes illusions que la guerre a laissées derrière nous.

Le grand obstacle à des relations commerciales assises et suivies avec la Russie vient, non pas de la mauvaise volonté des pays occidentaux, mais du régime soviétique lui-même.

Avec le Gouvernement bolcheviste, rien de vraiment sérieux ne peut être conclu.

Les négociations qui se poursuivent sur la question des dettes en fournissent une preuve de plus. Voilà la vérité à quoi les Gouvernements de Londres et de Paris ont été bien obligés de se rendre à la longue. Il est donc logique qu'ils se concertent pour en tirer les conséquences nécessaires.

UNE TROMBE D'EAU AUX ÉTATS-UNIS

Quinze tués
Peoria (Illinois), 19 mai. — Une trombe s'est abattue hier soir sur Peoria et la région avoisinante. On croit qu'une quinzaine de personnes ont péri.

A LA CHAMBRE

LES RESPONSABILITÉS DES ACCIDENTS DE TRAVAIL — L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ARMÉE

SEANCE DU MATIN
Paris, 19 mai. — Ce matin, la Chambre a discuté le projet concernant les responsabilités des accidents de travail.

M. Gros, rapporteur, analyse les principales dispositions du projet, lequel tend à substituer le système de l'assurance à celui de l'assistance, et à englober toutes les entreprises et tous les salaires sans distinction.

Répondant à une question du rapporteur, le ministre du Travail dit que le projet ratifierait les conventions internationales sera déposé avant peu.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI
Paris, 19 mai. — M. Fernand Bouisson ouvre la séance à 15 h. 05.

Le garde-champêtre commun à plusieurs communes
La Chambre adopte sans débat la proposition de loi de M. Albert Meunier, tendant à modifier l'art. 102 de la loi du 5 avril 1884, permettant à plusieurs communes de se réunir pour avoir un garde-champêtre commun.

L'ARMÉE DE DEMAIN
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'organisation générale de l'armée.

Une motion d'ajournement de M. Marty
Le Président fait connaître qu'il est saisi d'une motion d'ajournement de M. Marty, communiste, qui s'appuyant sur la déclaration faite en vue du désarmement général par la délégation soviétique à Genève, propose à la Chambre de refuser la discussion, et de donner mandat au Gouvernement de s'entendre avec le Gouvernement de la République des Soviets pour organiser le désarmement.

M. Paisiévié. — Le Gouvernement demande à la Chambre de repousser la motion soviétique déposée par M. Marty. (Bris et applaudissements.) La motion Marty est repoussée par 415 voix contre 81.

M. Maginot est saisi au projet de Gouvernement
M. Maginot, ancien ministre de la Guerre,

porteur mandaté du groupe de la gauche républicaine, monte à la tribune.

Le député de la Meuse commence par rappeler que c'est lui qui a fait voter le service de dix-huit mois, et que notre armée regroupée en 32 divisions, nous a permis de faire face aux situations les plus difficiles.

L'orateur reproche à ceux qui ont eu, après lui, la charge de pouvoir, d'avoir laissé se désorganiser l'armée du service de 18 mois, et en particulier, de n'avoir fait aucun effort pour le recrutement des militaires de carrière.

Mes amis et moi, nous insistons donc sur le projet du Gouvernement, à condition qu'il soit bien spécifié, dans le texte de la loi, que le nouveau système n'entrera en vigueur qu'une fois remplies toutes les conditions préalables que je viens d'examiner.

Si cette réserve n'était pas formulée dans la loi, je déclare que nous voterons contre, car nous ne voulons pas nous exposer à voir se reproduire ce qui s'est produit pour le service de 18 mois. La France a donné et donne tous les jours sa part de preuves de sa volonté pacifique. Nous lui devons de lui donner une armée forte qui la mette à l'abri des surprises. Il ne faut pas que nos enfants soient exposés à recommencer à se battre demain. (Vifs applaudissements.)

M. Missoffe
M. Missoffe donne lecture d'un long discours, au cours duquel, après avoir passé en revue les organisations militaires des pays voisins de la France, il s'attache à démontrer la nécessité pour nous d'avoir une armée de couverture, fortement constituée, un système de mobilisation rapide et rationnel, des effectifs soigneusement instruits et disciplinés.

Sur la demande du président de la Commission, la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Les tirés d'artillerie au camp de Tabare
Le procès est à M. Dent pour poser au ministre de la Guerre une question sur les professions organisées par les autorités militaires, sur le territoire du camp de Tabare.

M. Paisiévié. — Des ordres sont